

effets de taux d'intérêt élevés sur les gens les moins favorisés ou les régions les moins favorisées. J'aurais pensé qu'il féliciterait le gouvernement de l'initiative qu'il a prise à cet égard.

**L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition):** N'est-ce pas ainsi que vous avez toujours répondu à la question, sénateur Olson? N'est-ce pas la réponse que vous aviez l'habitude de donner au sénateur Murray quand il vous posait la question?

**Le sénateur Olson:** Non, car je donnais toujours une opinion sur la politique monétaire du gouvernement. Je remarque que le leader du gouvernement s'est abstenu, sagement ou délibérément, de dire si c'était la politique monétaire du gouvernement.

**Le sénateur Frith:** Très bon point!

**Le sénateur Olson:** J'en conclus que le gouvernement n'a pas de politique monétaire et qu'il est d'accord avec ce que fait le gouverneur de la Banque du Canada.

**Le sénateur Murray:** Le sénateur connaît, je présume, la Loi sur la Banque du Canada qui régit ses relations avec le gouvernement. S'il y avait désaccord sur une question de politique entre le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada, il le saurait.

**Le sénateur Olson:** Puis-je demander s'il en a entendu parler? Le gouverneur de la Banque du Canada a-t-il entendu parler du gouvernement depuis l'augmentation la plus élevée du taux d'intérêt depuis trois ans et demi?

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, je peux garantir au sénateur Olson que le gouvernement n'a certainement pas pris les mesures radicales que permet la loi. Il est certainement au courant des progrès économiques que nous avons réalisés en trois ans et demi et des menaces que poserait une nouvelle poussée inflationniste au Canada. Même si je n'adopte pas nécessairement leurs sentiments, le sénateur Olson aura certainement vu les déclarations attribués à des dirigeants d'entreprise responsables de ce pays qui disent que c'est le récent budget de l'Ontario qui fait peser une menace inflationniste sur le pays.

**Le sénateur Olson:** Sur le chemin de Damas!

## LES TRANSPORTS

### L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LES CONSULTATIONS SUR LA CONCEPTION D'UN TRAVERSIER—LE DÉMÉNAGEMENT DU TERMINUS

**L'honorable M. Lorne Bonnell:** Honorables sénateurs, j'ai été heureux de constater que le vendredi 27 mai 1988 le ministre des Transports était à l'Île-du-Prince-Édouard et qu'il est monté à bord d'un traversier à Wood Islands, Caribou. J'ai été heureux également qu'il annonce que le gouvernement allait dépenser 45 millions de dollars pour l'acquisition d'un nouveau traversier et la construction de quais dans cette région de l'Île-du-Prince-Édouard. Cela m'a fait supposer qu'il y aurait des élections à l'automne ou au printemps puisque les améliorations du système de traversier ne sont prévues que pour 1990 ou 1991.

[Le sénateur Murray.]

• (1410)

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Il faut bien qu'ils commencent à le construire, vous savez.

**Le sénateur Bonnell:** Oui, nous comprenons cela.

Le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il nous dire si les bonnes gens de l'Île-du-Prince-Édouard vont être consultées au sujet de la planification et de la conception architecturale de ces traversiers. Ce sont les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont les mieux placés pour savoir ce qui leur convient pour le transport des grumes vers New Glasgow et Pictou et le transport des pommes de terre à partir de l'est de la province. Ils pourraient dire quel genre de traversier serait le mieux adapté à cette région du pays.

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, je demanderai à mon collègue M. Bouchard, ministre des Transports, quelles consultations il prévoit tenir à ce sujet.

**Le sénateur Bonnell:** Honorables sénateurs, je constate que 15 millions de dollars de ce montant doivent servir à la construction de nouveaux terminus, étant donné que l'on prévoit construire, semble-t-il, un traversier à deux ponts pouvant accueillir 150 voitures et camions. Le traversier actuel n'a qu'un pont et utilise un embarcadère à niveau unique; d'où le nouveau terminus.

Le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il demander au ministre des Transports d'envisager la possibilité de changer l'emplacement de l'un des terminus pour qu'il soit situé non pas à Caribou mais à Caribou Gully? Si le terminus était situé à cet endroit, le trajet serait réduit de quatre kilomètres et demi et la traversée entre l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse durerait 45 minutes au lieu d'une heure et demie. Par conséquent, le même traversier pourrait faire la navette beaucoup plus rapidement et faire deux fois plus de voyages chaque jour. De plus, le traversier n'aurait pas à emprunter les passes, qui doivent être draguées chaque année. Puisqu'un nouveau terminus doit être construit, le leader du gouvernement pourrait-il demander au ministre d'envisager de le déplacer à Caribou Gully?

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, je vais certainement faire part de ces instances à M. Bouchard.

## LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

### LA DÉMISSION DU COMMISSAIRE ET DU SOUS-COMMISSAIRE

**L'honorable Earl A. Hastings:** Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Je sais qu'il devra la prendre en préavis, mais je lui serais reconnaissant s'il lui accordait la priorité, parce qu'elle est importante pour tous les agents du Service correctionnel du Canada.

Au cours des deux dernières semaines, il y a eu deux démissions dans ce service: M. Rhéal LeBlanc, commissaire au Service correctionnel du Canada et M. Gordon Pinder, sous-commissaire de ce service et directeur des programmes de formation. Ces démissions subites ont inquiété tous les employés du Service correctionnel. Le leader du gouvernement pourrait-il consulter son collègue, le solliciteur général du Canada, et faire une déclaration à propos de cette situation?